



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2017-055

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-26-003 - AR ORGANIGRAMME SP CHALON CT juin 2017 (4 pages)	Page 3
71-2017-06-26-004 - AR organigramme SP CHAROLLES CT juin 2017 (4 pages)	Page 8
71-2017-06-26-005 - AR Organigramme SP LOUHANS CT juin 2017 (3 pages)	Page 13
71-2017-06-26-002 - AR organigramme V2 SP AUTUN CT juin 2017 (4 pages)	Page 17

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-26-003

AR ORGANIGRAMME SP CHALON CT juin 2017

Arrêté portant organisation des services de la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS
Arrêté portant organisation
des services de la sous-préfecture de Chalon sur Saône
n°

ARRÊTÉ

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'avis en date du 12 juin 2017 du comité technique départemental de la préfecture de Saône-et-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter de ce jour, et dans le cadre d'une mise en œuvre progressive permettant d'assurer la continuité des services, les services de la sous-préfecture de l'arrondissement de Chalon sur Saône sont organisés ainsi qu'il apparaît dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 :

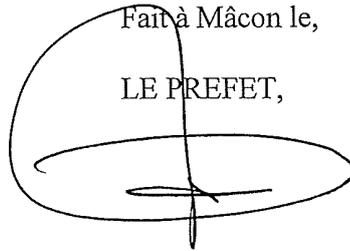
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon le, 26 JUIN 2017

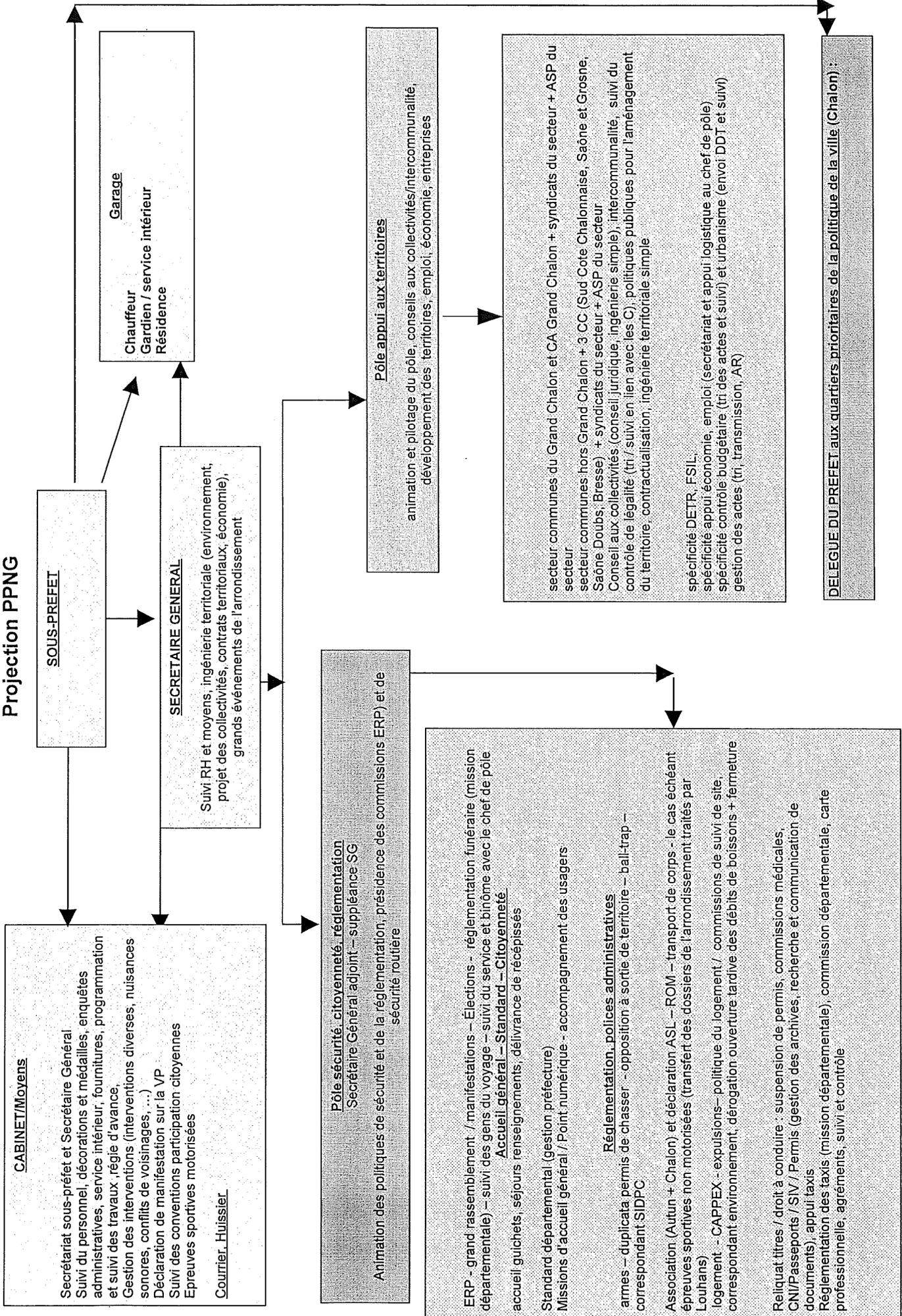
LE PREFET,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right that crosses a horizontal line.

Gilbert PAYET

PROJET ORGANIGRAMME SOUS-PREFECTURE DE CHALON-SUR-SAONE

Projection PPNG



Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-26-004

AR organigramme SP CHAROLLES CT juin 2017

Arrêté portant organisation des services de la sous-préfecture de Charolles

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS
Arrêté portant organisation
des services de la sous-préfecture de Charolles

ARRÊTÉ

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'avis en date du 12 juin 2017 du comité technique départemental de la préfecture de Saône-et-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter de ce jour et dans le cadre d'une mise en œuvre progressive permettant d'assurer la continuité des services, les services de la sous-préfecture de l'arrondissement de Charolles sont organisés ainsi qu'il apparaît dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 :

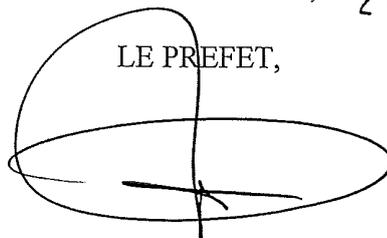
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

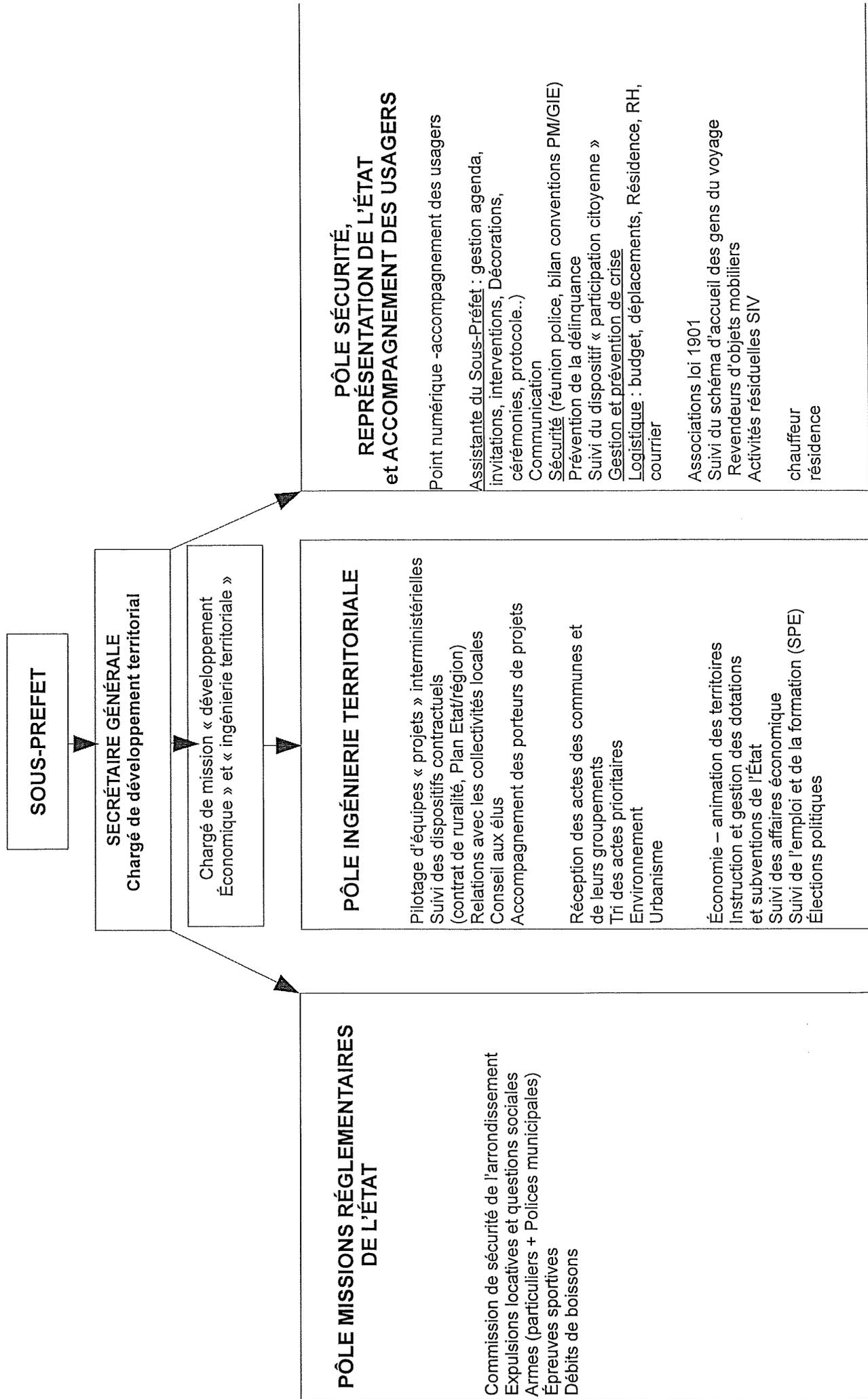
Fait à Mâcon le, 26 JUIN 2017

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right that ends in a horizontal crossbar.

Gilbert PAYET

PROPOSITION d'ORGANIGRAMME de la SOUS-PRÉFECTURE DE CHAROLLES



Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-26-005

AR Organigramme SP LOUHANS CT juin 2017

Arrêté portant organisation des services de la sous-préfecture de Louhans



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS

Arrêté portant organisation
des services de la sous-préfecture de Louhans

n°

ARRÊTÉ

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'avis en date du 12 juin 2017 du comité technique départemental de la préfecture de Saône-et-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter de ce jour, et dans le cadre d'une mise en œuvre progressive permettant d'assurer la continuité des services, les services de la sous-préfecture de l'arrondissement de Louhans sont organisés ainsi qu'il apparaît dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon le, **26 JUIN 2017**

LE PREFET,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that encircles the text 'LE PREFET,' and ends in a horizontal line with a small flourish.

Gilbert PAYET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de Saône-et-Loire

Véronique BEUVE
Sous-préfète

Déléguée du préfet dans
l'arrondissement, missions
départementales

Services techniques

- conduite automobile ;
- entretien des espaces verts ;
- travaux et entretien des bâtiments ;
- conciergerie.

Résidence

- entretien de la résidence ;
- organisation des réceptions.

Point numérique

Accompagnement des usagers

Secrétaire général

Management stratégique, appui territorial, gestion de l'ordre public, contrôle des autorisations d'armes et de gardes particuliers, sécurité intérieure, prévention de la délinquance, gestion des grands rassemblements, référent radicalisation et intelligence économique

secrétaire général adjoint

Intérim du secrétaire général, appui territorial, aménagement durable, intercommunalité, conseil aux élus, dotations, ordre public, prévention sécurité routière, référent sécurité civile

Pôle de la représentation de l'Etat et des sécurités	Pôle de la réglementation et des relations avec les collectivités locales	Pôle des politiques interministérielles, du développement économique et de l'animation territoriale
<ul style="list-style-type: none"> - interventions ; - secrétariat de direction ; - commémorations ; - distinctions honorifiques ; - standard ; - organisation des réunions ; - gestion des ERP ; - débits de boissons ; - transport de corps ; - épreuves sportives non motorisées pour les arrondissements de Louhans et de Chalon ; - épreuves sportives motorisées ; - gestion des manifestations publiques ; - homologation des circuits ; - organisation des commissions départementales de sécurité routière ; - gestion des grands rassemblements ; - dossiers d'ordre public. 	<ul style="list-style-type: none"> - armes ; - dossiers d'ordre public liés aux armes et à la chasse ; - gardes particuliers chasse et pêche pour tout le département ; - réception et tri des actes administratifs et budgétaires ; - établissement et envoi des AR ; - instruction des avis divergents en matière d'urbanisme ; - suivi des lettres d'observation en matière de contrôle de légalité ; - instruction et mandatement des subventions (DETR et FSIL) ; - conseil aux élus ; - élections ; - associations ; - courrier. 	<ul style="list-style-type: none"> - suivi de la mise en œuvre des stratégies territoriales ; - organisation et suivi de l'appui territorial et du développement économique, de l'emploi et des entreprises ; - organisation des réunions de développement territorial ; - organisation des réunions du service public de l'emploi de proximité ; - suivi des contrats aidés en lien avec les services de la préfecture, la DIRRECTE, Pôle emploi et la mission locale ; - suivi de l'apprentissage et des affaires scolaires ; - secrétariat de la CCAPEX.

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-26-002

AR organigramme V2 SP AUTUN CT juin 2017

Arrêté portant organisation des services de la sous-préfecture d'Autun

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS
Arrêté portant organisation
des services de la sous-préfecture d'Autun
n°

ARRÊTÉ

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'avis en date du 12 juin 2017 du comité technique départemental de la préfecture de Saône-et-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter de ce jour , les services de la sous-préfecture de l'arrondissement d'Autun sont organisés ainsi qu'il apparaît dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 :

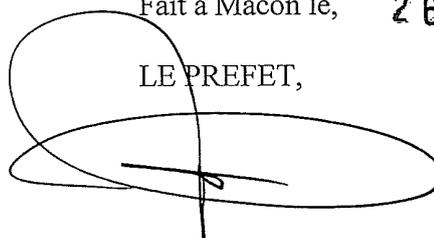
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon le, 26 JUIN 2017

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all contained within a large, irregular oval shape.

Gilbert PAYET

